

### MAISONS DE JEUNES

### CONTRAT ANNUEL

Indice prix à la consom. 133.54  
(base 100 = 2013) à partir du  
01.01.2025

Ce tarif est d'application aux maisons de jeunes qui :

- soit sont directement subsidiées de manière structurelle par l'une des 3 Communautés
- soit sont membres d'une fédération de maisons de jeunes reconnue, c'est-à-dire d'une fédération qui est subsidiée par l'une des 3 Communautés.

#### A. Maisons de jeunes avec événements

Tarif annuel	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	Par tranche entamée de 100 m <sup>2</sup>
Audio	€ 586,38	+ € 146,60
Audiovisuel	€ 732,98	+ € 146,60

Tableau d'activités maisons de jeunes avec événements *				
	Prix d'entrée maximal	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	+ 100 m <sup>2</sup>
Concerts et autres activités *	€ 0,00 - € 2,50	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 2,51 - € 5,00	€ 20,00	€ 40,00	€ 20,00
	€ 5,01 - € 7,50	€ 40,00	€ 60,00	€ 20,00
	€ 7,51 - € 10,00	€ 60,00	€ 80,00	€ 20,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 20,00	+ € 20,00	+ € 20,00
Fêtes **	€ 0,00 - € 2,50	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 2,51 - € 5,00	€ 40,00	€ 80,00	€ 40,00
	€ 5,01 - € 7,50	€ 80,00	€ 120,00	€ 40,00
	€ 7,51 - € 10,00	€ 120,00	€ 160,00	€ 40,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 40,00	+ € 40,00	+ € 40,00

\* Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 1,40 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

\*\* Par autres activités on entend notamment des films, quiz, banquets, manifestations sportives, shows, représentations théâtrales, humoristes, ...

**A condition que les activités soient organisées par la maison de jeunes dans ses propres locaux et que le budget artistique n'excède pas €500, le tarif annuel repris sous le point A couvre les activités suivantes :**

- La diffusion de musique lors des moments de rencontre;
- Tous les événements gratuits;
- Tous les événements payants avec un prix d'entrée (voir ci-dessous) de maximum € 2,50

**Déclaration des événements qui ne sont pas couverts par le forfait annuel (dont le prix d'entrée est plus élevé que €2,50 et / ou le budget artistique est supérieur à € 500)**

A cet effet, la maison de jeunes déclarera au préalable les événements en mentionnant le type d'événement, la date, les prix d'entrée et le budget artistique (voir définition ci-dessous).

#### Prix d'entrée

Le prix d'entrée se définit comme suit : toute somme (carte d'entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat de programme obligatoire, etc...) qui doit être payée pour avoir accès au lieu où l'exécution se produit. Si divers prix d'entrée sont demandés, la valeur moyenne de ces prix d'entrée normalement appliqués sera prise en compte.

**Remarque :** € 0 n'est pas considéré comme un prix d'entrée et n'entre pas en ligne de compte pour déterminer le prix d'entrée. Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 1,40 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

## Budget artistique

Le budget artistique est constitué de tous les montants qui sont mis à la disposition des artistes-interprètes ou exécutants pour l'exécution de leur programme.

### Activités ne relevant pas du contrat:

- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) organisés par la maison de jeunes dans des locaux non couverts par le tarif maisons de jeunes
- tous les événements organisés à la maison de jeunes par des tiers en collaboration ou pas avec la maison de jeunes
- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) pour lesquels le budget artistique est supérieur à € 500,00.

Ces événements doivent être déclarés au préalable et les tarifs habituels seront d'application.

### Relevé des œuvres exécutées

La maison de jeunes s'engage à communiquer les relevés des œuvres en même temps que les recettes de chaque prestation (concert, théâtre, stand-up,...).

### Facturation des événements

Par trimestre, Unisono établit une facture des événements du trimestre écoulé.

### Passage d'un tarif à l'autre

Lors de la durée du contrat annuel, il ne peut être opté qu'une seule fois pour un passage du tarif 127 A au tarif 127 B. Les soldes positifs ou négatifs seront portés en compte lors du décompte trimestriel suivant.

## B. Maisons de jeunes sans événements

Tarif annuel	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	Par tranche entamée de 100 m <sup>2</sup>
Audio	€ 293,19	+ € 73,30
Audiovisuel	€ 366,49	+ € 73,30

Tableau d'activités maisons de jeunes sans événements *				
Concerts et autres activités*	Prix d'entrée maximal	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	+ 100 m <sup>2</sup>
	€ 0,00 - € 2,50	€ 20,00	€ 40,00	+ € 20,00
	€ 2,51 - € 5,00	€ 40,00	€ 60,00	+ € 20,00
	€ 5,01 - € 7,50	€ 60,00	€ 80,00	+ € 20,00
	€ 7,51 - € 10,00	€ 80,00	€ 100,00	+ € 20,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 20,00	+ € 20,00	+ € 20,00
Fêtes**	Prix d'entrée maximal	Jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	+ 100 m <sup>2</sup>
	€ 0,00 - € 2,50	€ 40,00	€ 80,00	+ € 40,00
	€ 2,51 - € 5,00	€ 80,00	€ 120,00	+ € 40,00
	€ 5,01 - € 7,50	€ 120,00	€ 160,00	+ € 40,00
	€ 7,51 - € 10,00	€ 160,00	€ 200,00	+ € 40,00
	+ tranche de € 2,50	+ € 40,00	+ € 40,00	+ € 40,00

\* Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 1,40 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

\*\* Par autres activités on entend notamment des films, quiz, banquets, manifestations sportives, shows, représentations théâtrales, humoristes, ...

**A condition que les activités soient organisées par la maison de jeunes dans ses propres locaux et que le budget artistique n'excède pas €500, le tarif annuel repris sous le point B couvre les activités suivantes :**

- la diffusion de musique lors des moments de rencontre;

#### **Déclaration des événements**

La maison de jeunes déclarera au préalable les événements en mentionnant le type d'événement, la date, les prix d'entrée et le budget artistique (voir définition ci-dessous).

#### **Prix d'entrée**

Le prix d'entrée se définit comme suit : toute somme (carte d'entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat de programme obligatoire, etc...) qui doit être payée pour avoir accès au lieu où l'exécution se produit. Si divers prix d'entrée sont demandés, la valeur moyenne de ces prix d'entrée normalement appliqués sera prise en compte.

Remarque : € 0 n'est pas considéré comme un prix d'entrée et n'entre pas en ligne de compte pour déterminer le prix d'entrée. Si le prix de la consommation la plus demandée est supérieur à 1,40 €, la différence est ajoutée au prix d'entrée. Tous les montants sont à majorer de la TVA de 6%.

#### **Budget artistique**

Le budget artistique est constitué de tous les montants qui sont mis à la disposition des artistes-interprètes ou exécutants pour l'exécution de leur programme.

#### **Activités ne relevant pas du contrat :**

- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) organisés par la maison de jeunes dans des locaux non couverts par le tarif maisons de jeunes
- tous les événements organisés par des tiers en collaboration ou pas avec la maison de jeunes
- tous les événements (avec ou sans prix d'entrée) pour lesquels le budget artistique est supérieur à € 500,00.

Ces événements doivent être déclarés au préalable et les tarifs habituels seront d'application.

#### **Relevé des œuvres exécutées**

La maison de jeunes s'engage à communiquer les relevés des œuvres en même temps que les recettes de chaque prestation (concert, théâtre, stand-up,...).

#### **Facturation des événements**

Par trimestre, Unisono établit une facture des événements du trimestre écoulé.

#### **Passage d'un tarif à l'autre**

Lors de la durée du contrat annuel, il ne peut être opté qu'une seule fois pour un passage du tarif 127 B au tarif 127 A. Les soldes positifs ou négatifs seront portés en compte lors du décompte trimestriel suivant.

#### **Exploitations temporaires (maisons de jeunes avec ou sans événements)**

Exploitation temporaire ininterrompue de maximum un trimestre : 50% du tarif annuel susmentionné

Exploitation temporaire ininterrompue de maximum un semestre : 75% du tarif annuel susmentionné

#### **Paiements périodiques (maisons de jeunes avec ou sans événements)**

par semestre = 53% du montant annuel

par trimestre = 28,50% du montant annuel